

DECISION DU MAIRE

N° 324

DATE
17 avril 2024

Attribution du marché n° 24-004 relatif aux travaux d'électricité (CFO-CFA-SSI) dans le cadre de la construction, en cours d'exécution, d'un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants relatifs à la procédure adaptée,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu l'arrêté n° 2024/299T du 19 mars 2024 portant remplacement de Madame le Maire, pour la période du samedi 6 avril 2024 au dimanche 21 avril 2024 inclus - Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Vu la décision du Maire n° 86 du 29 janvier 2024 relative à la résiliation du marché n° 23-027H concernant la construction d'un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - Lot n° 8 : Electricité - CFO – CFA – SSI,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 22 février 2024, annonce n° 24-22430 et sur le site achatpublic.com du 22 février 2024 au 22 mars 2024,

Considérant qu'il a été reçu 1 offre,

Numéro de pli	Nom du candidat
1	BGE

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 12 avril 2024, d'attribuer le marché à la société suivante :

CANDIDAT RETENU	MONTANT DE L'OFFRE
BGE	579 942,77 € HT soit 695 931,32 € TTC <input type="checkbox"/> Montant du DQE <input checked="" type="checkbox"/> Montant de la DPGF

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché n° 24-004 relatif aux travaux d'électricité (CFO-CFA-SSI) dans le cadre de la construction, en cours d'exécution, d'un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à la société suivante et de fixer les dépenses définies comme suit :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ
BGE 5 Rue Paul Emie Victor 28300 Mainvilliers	579 942,77 € HT et 695 931,32 € TTC <input type="checkbox"/> Montant annuel <input checked="" type="checkbox"/> Montant total sur la durée du marché

Article 2 :

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la date de notification.

Article 3 :

D'imputer les dépenses d'investissement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature 2313 et fonction 311.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Pour le Maire empêché et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint
Délégué aux espaces publics,
A la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 26/04/2024